

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 08.09.2025 / 02

LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Absents sans pouvoirs : 28

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 08 SEPTEMBRE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 01 septembre 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécenre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme HAYS Edwige
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mme Estelle PLANCHON
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mr Didier LALLIER, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Mireille DROUET
- Mme Colette FONTAINE
- Mr Christophe LERNER

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mme Pauline DOLIGEZ
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Daniel HOULLEMARE
- Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Isabelle VAN DER TUIJN est désignée secrétaire de séance.

LIVAROT – PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX – RUE SAINT DOMINIQUE – ETUDE DEFINITIVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **106 619.22 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 80 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 60 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 60 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **24 911.54 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Le Conseil Municipal devra :

- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Prendre acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- Donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décider du paiement de sa participation par un fonds de concours (section d'investissement). *Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*
- S'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 665.48 €,
- Autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation par un fonds de concours (section d'investissement). *Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 665.48 €,

- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 09 septembre 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250908-2025-09-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2025